



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sylvie MEYER
Éric TROUVÉ
Bead Charlemagne
CHARLORIN

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Ergothérapie

Bachelier en Ergothérapie

Haute École Louvain en Hainaut
(HELHa)

09 juillet 2024

Table des matières

Ergothérapie : Haute École Louvain en Hainaut	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	13
Critère C.....	20
Conclusion	21
Droit de réponse de l'établissement.....	22

Ergothérapie : Haute École Louvain en Hainaut

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cluster « Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 29 mars 2024 à la Haute École Louvain en Hainaut. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Ergothérapie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation initiale du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Sylvie Meyer, experte paire et présidente du comité.
- Éric Trouvé, expert de la profession et en gestion de la qualité.
- Bead Charlemagne Charlorin, expert étudiant.

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Une cellule qualité qui soutient les processus par des instruments de pilotage et de suivi cohérents entre eux, des documents accessibles et de l'assistance.
- Des informations bien présentées sur la section sur le site internet, dont les fiches UE (unité d'enseignement).
- Un fort engagement du personnel à l'amélioration continue du programme.
- Des évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) au niveau institutionnel qui favorisent une appréhension de problèmes généraux plutôt que spécifiques à chaque UE.
- Un souci constant de la charge de travail des étudiant·es et une attention aux parcours individualisés.
- Une journée interdisciplinaire qui réunit annuellement beaucoup d'étudiant·es de divers cursus.
- Un suivi et un encadrement pédagogique des stages performants.
- L'internationalisation à travers plusieurs projets de coopération menés à l'étranger.
- Des projets de portfolio, de parrainage entre étudiant·es, de développement des éléments pratiques et des réflexions autour des travaux de fin d'études (TFE) qui illustrent la démarche réflexive d'amélioration continue dans la section.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Le milieu professionnel qui n'apparaît pas explicitement dans la démarche qualité.
- Un leadership faible de la coordination de section pour la mise à jour du programme.
- Une section qui se perçoit comme peu visible dans le département.
- Des UE souvent trop petites pour permettre une approche-programme.
- Des fiches UE dont les titres ne correspondent pas toujours aux contenus, dont la liste des compétences visées est trop longue, dont les contenus sont parfois trop succinctement rédigés.
- Une veille sur les développements de la profession et de la discipline peu explicite.
- Un accès difficile à la mobilité internationale pour les étudiant·es.

OPPORTUNITÉS

- Le projet Charleroi 2025 qui permettra d'augmenter les collaborations entre sections de la HE et d'améliorer les équipements.
- Le développement de la recherche qui pourrait s'appuyer sur le soutien des autres sections du département ou de l'implantation.

MENACES

- Le fait d'avoir beaucoup de ressources en personnel consacrées au soutien aux étudiant·es et à leurs parcours individualisés limite l'engagement de ces ressources vers d'autres missions comme la recherche, la veille stratégique et l'ajustement consécutif du programme, l'internationalisation.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Vérifier sans se perdre dans les détails que le plan d'action de la section réponde bien à l'ensemble des éléments du plan d'action institutionnel actualisé de la HELHa, pour les actions qui sont de son ressort, et vérifier que les actions aillent à la rencontre des faiblesses identifiées dans l'analyse SWOT.
- 2 Formaliser davantage les actions qualité qui prennent les milieux professionnels comme partie prenante, surtout si, ou lorsque, la question d'une révision majeure du programme adviendra.
- 3 Encourager les enseignant-es de la section ergothérapie par des mesures de soutien et de formation afin qu'ils et elles puissent poursuivre le développement de leurs compétences à la publication, à la valorisation, à la communication, à l'expertise, à la mobilité, à la recherche et puissent ainsi participer davantage à l'actualisation de la discipline et au rayonnement de la section et de l'institution dans la société et à l'international.
- 4 Organiser dans la section une veille stratégique pour la discipline académique et professionnelle (science de l'occupation et pratiques de l'ergothérapie en Belgique) et renforcer le leadership de la coordination de section pour l'actualisation du programme, avec l'introduction de nouveautés et la suppression de contenus dépassés.
- 5 Revoir le profil de sortie et en faire apparaître les contenus dans les fiches descriptives d'UE pour améliorer la cohérence entre le programme et sa finalité. Regrouper certaines UE en unités plus volumineuses pour faciliter une approche-programme et l'intégration des disciplines de référence avec la discipline professionnelle. Ajuster les titres des UE à leur contenu, prioriser les principales compétences visées pour chaque UE, décrire davantage le contenu des cours dans certaines fiches.
- 6 Poursuivre la réflexion sur le niveau attendu des travaux de fin d'études (TFE) dans le respect du niveau 6 du cadre européen des certifications (CEC).
- 7 Soutenir l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) dans ses démarches pour modifier l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel afin de garantir la pertinence du programme.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

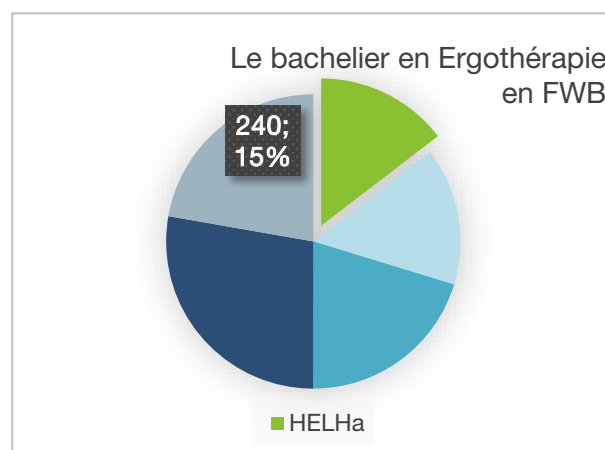
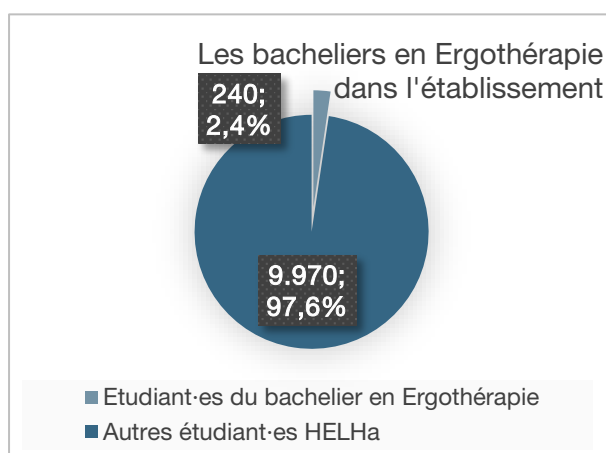
La Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), sous statut d'ASBL, résulte de la fusion en 2009 de trois Hautes Écoles hainuyères. Elle relève du réseau libre confessionnel.

La Haute École (HE) comporte sept domaines (agronomie, arts appliqués, économie, santé, éducation, social et sciences & technologies) et dispense 51 formations de type court ou long. Ces dernières sont réparties, selon leur domaine, sur 15 implantations.

Le domaine Santé, situé sur les implantations de Montignies-sur-Sambre, Gilly, Jolimont, Mouscron et Tournai, comprend trois départements : Soins infirmiers, Sciences biomédicales et Sciences de la motricité. Le département des Sciences de la motricité organise, outre le bachelier en Ergothérapie, le bachelier en Psychomotricité et le master en Kinésithérapie.

Le bachelier en Ergothérapie est organisé sur l'implantation de Montignies-sur-Sambre tout comme le master en Kinésithérapie notamment.

En 2021-2022, 240 étudiant-es sont inscrit-es au bachelier en Ergothérapie sur un total de 10 210 inscrits à la HELHa, soit 2,4 % des effectifs. Ces 240 étudiant-es représentent, par ailleurs, 15 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 1645 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation de 2017-2018, les catégories sont devenues des domaines, comptant plusieurs départements conformément au décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles. L'ergothérapie a été intégrée au département des Sciences de la motricité appartenant au domaine de la Santé.

En 2018-2019, la HELHa a réorganisé sa gouvernance et mis en place des services généraux et académiques centralisés et transversaux. Les services académiques sont les services ou cellules d'inclusion, d'appui pédagogique, de services sociaux, d'orientation-réorientation, d'aide à la réussite, international, de la qualité, des affaires étudiantes et juridiques. Quant aux services transversaux, ils comptent les services logistiques, informatiques, financiers et communication.

La HELHa a, à l'horizon 2025, un projet de développement du campus sur le bassin de Charleroi lequel va augmenter le nombre de formations et d'étudiant-es sur l'implantation de Montignies-sur-Sambre qui accueille l'ergothérapie.

Le nombre d'étudiant-es dans le département des Sciences de la motricité croît fortement depuis 2018-2019 en raison de l'augmentation des inscriptions dans la section Kinésithérapie. La population étudiante dans la section Ergothérapie est au contraire plutôt stable si bien que le poids de cette section et sa visibilité dans le département diminuent. Entre 2018-2019 et 2021-2022, le nombre de diplômé-es en Ergothérapie, malgré la stabilité des étudiant-es inscrit-es, diminue fortement ce qui peut être en rapport avec les effets des perturbations de la formation en lien avec le covid. Dans la section, le taux d'encadrement des étudiant-es par les enseignant-es est en légère augmentation (16 étudiant-es par équivalent temps plein (ETP) en 2022-2023).

La direction du domaine de la Santé a changé en juin 2022 et celle du département des Sciences de la motricité en octobre 2022.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 La HELHa dispose d'un plan stratégique accessible sur son site internet qui affirme sa politique qualité en définissant des axes de développement de la qualité. Il est déployé en un plan d'action institutionnel. Le plan actuellement en vigueur couvre la période 2022-2027. Il était précédé d'un plan 2014-2021 révisé à la suite de l'évaluation institutionnelle.
- 2 La HELHa s'est dotée d'une cellule qualité centralisée dépendant du vice directeur-président et dotée en personnel. Ses missions sont entre autres d'accompagner les départements, les sections et les services dans la préparation des évaluations qualité, de contribuer à l'élaboration du développement d'une culture qualité en rapport aux orientations stratégiques de la HE, d'assurer la communication externe en matière de qualité, de soutenir la traçabilité et la visibilité des actions d'amélioration.
- 3 Pour accomplir ses missions, la cellule qualité a développé des outils de diagnostic, de pilotage et de suivi de la qualité. IPSCA est un outil de diagnostic et de pilotage des actions qualité en rapport avec le plan stratégique. LoiQ est une application permettant de structurer et de formaliser les plans d'actions des sections ou départements, d'en assurer et d'en documenter le suivi, et d'en garantir la communication interne car il est accessible sur l'intranet du personnel. LoiQ est munie d'une boîte à idées facilitant la collaboration. La cellule qualité gère les EEE institutionnelles. Elle a produit une « horloge qualité » qui montre sur un cycle académique les divers événements qui garantissent la qualité, par exemple la planification des EEE. L'ensemble de ces instruments de pilotage, de coordination, de suivi et de communication autour de la qualité et leur cohérence est indubitablement une excellente pratique.
- 4 Les EEE existent au niveau institutionnel et au niveau des unités d'enseignement (UE) et des acquis d'apprentissage (AA). La HELHa a une charte d'évaluation des enseignements qui définit les deux niveaux et leur finalité ainsi que les principes qui régissent la démarche EEE : confidentialité, responsabilité adaptabilité, réflexivité. Le niveau institutionnel s'intéresse aux cursus en général (programmes, enseignement, services). Il est mené annuellement auprès de tous les étudiant-es et les résultats sont traités par les conseils de domaine et/ou de département qui peuvent alors prendre des mesures générales. Il s'agit d'une bonne pratique. Au niveau des UE, les enseignant-es disposent de liberté quant à la décision d'évaluer, à la manière de le faire et à la transmission des résultats. Ils et elles peuvent s'aider de questionnaires types. Seul-e l'enseignant-e responsable de l'UE est destinataire des résultats qui lui

servent à améliorer ses propres cours. Les enseignant-es peuvent partager leurs analyses des résultats dans l'équipe. Il n'y a pas de procédures formalisées permettant de collecter les avis des enseignant-e.s et des étudiant-e.s sur la cohérence du programme et l'articulation détaillée des cours entre eux. Les échanges dans la section sont nombreux mais ils mériteraient davantage de structure et de leadership au service de la mise à jour du programme et de l'articulation des cours.

- 5 Dans la section, l'évaluation finale du suivi des recommandations de 2017-2018 des expert-es de l'AEQES et du plan d'action 2018 qui en découlait a été menée par le Conseil de section lors d'une réunion à l'aide de l'outil « actionner des feux tricolores » permettant d'identifier les actions abouties ou en cours, les actions sur lesquelles porter une attention supplémentaire et les actions désormais vides de sens. Les résultats de cette démarche n'ont pas été communiqués au comité et il est difficile de comprendre à quoi exactement la démarche aboutit. Toutefois, l'impression générale va dans le sens d'une progression. Le suivi de la recommandation de 2018 portant sur le management participatif et la gouvernance qui préconisait de conférer des responsabilités hiérarchiques à la personne en charge de la coordination de la section n'est ni dans le plan d'action de 2018 ni a fortiori évaluée. Cela parce qu'aucune décision institutionnelle allant dans ce sens n'a été prise.
- 6 En vue de l'évaluation 2023-2024 de l'AEQES, une commission d'évaluation interne composée du directeur du département, des deux coordinatrices de la section, de deux représentant-es des enseignant-es et d'un-e représentant-e des étudiant-es par bloc a été constituée.
- 7 Les étudiant-es ont été spécifiquement considéré-es dans un focus group organisé par la cellule qualité et dont les membres étaient des représentant-es des trois blocs. Les sujets traités ont été les suivis et les évaluations des stages, l'accompagnement des TFE et la préparation au monde professionnel.
- 8 Les enseignant-es ont été spécifiquement considéré-es lors d'une réunion pédagogique de la section incluant la personne de référence de la cellule qualité. Elle a abouti à la production d'une analyse SWOT en 2023. Cette analyse SWOT comprend les thèmes de la visibilité externe et interne de la section, de l'accompagnement des étudiant-es notamment dans le TFE et de l'accompagnement du personnel.
- 9 Le milieu professionnel apparaît comme partie prenante de la démarche qualité visant l'amélioration du programme à travers une réunion annuelle avec les milieux de stage et les échanges entre maîtres de stage et enseignant-es lors des visites de stage. À cela s'ajoutent des échanges dans le cadre de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) ou en relation avec les travaux de fin d'études (TFE). Cette participation est toutefois peu formalisée et peu visible dans les démarches qualité.
- 10 La qualité à la HEHLa est un souci qui ne se développe pas seulement dans le contexte des évaluations externes mais aussi en permanence. Ainsi, dès 2022 (changement de direction de département), des conseils de section et de département sont organisés deux à trois fois par an. Des comités d'aide au pilotage réunissant des délégations du personnel des sections Ergothérapie et Kinésithérapie sont organisés cinq fois l'an pour recueillir l'avis du personnel sur la mise en œuvre de décisions stratégiques du ressort de la direction. Un conseil de domaine Santé réunissant la direction du domaine, les directions des départements, des représentant-es des coordinateurs-trices, des enseignant-es et des étudiant-es a lieu deux fois par an. Enfin, trois fois par an, un conseil de campus réunit les directions des départements implantés sur le campus de Montignies-sur-Sambre, un-e représentant-e du personnel et un-e représentant-e des étudiant-es par sections.

- 11 Le pilotage du programme et ses ajustements est assuré par les coordinatrices de section en partie à partir des fiches des UE qui sont mises à jour annuellement. Les enseignant-es se réunissent en équipe, par exemple pour discuter des compétences transversales, de l'évolution des cours et des ressources pour les assurer ou de la mise en place du portfolio. Les équipes débattent volontiers et les personnes n'ont pas crainte de se confronter. Selon le comité, il semble toutefois manquer un leadership sur le pilotage de l'amélioration du programme. Bien que les décisions finales concernant l'élaboration ou la modification des programmes relèvent des conseils de domaine et que leur initiation relève des conseils de département, la connaissance des métiers et des disciplines professionnelles se trouve dans les sections.
- 12 La section exprime un manque de visibilité dans la HELHa, et plus spécifiquement dans le département, face à la section Kinésithérapie qui est beaucoup plus grande en nombre d'inscrit-es et forme au niveau master, avec des enseignant-es dont les titres et les compétences permettent de s'engager dans des activités de recherche. Ce manque de visibilité n'a pas de fondement dans les moyens octroyés par la HE ou le département. Il est aussi nécessaire que la section Ergothérapie soit bien représentée dans les organes de la HE.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 13 Le plan stratégique de 2014-2021 de la HELHa en rapport avec le plan d'action 2018 de la section ergothérapie définit sept axes : le management participatif, la qualité des infrastructures, le cœur de métier, les relations avec le secondaire, l'accompagnement des étudiants, la formation continue et recherche, le partenariat avec les autres acteurs concernés par l'enseignement supérieur. Le plan d'action 2018 est commun aux sections Ergothérapie et Kinésithérapie. Il est difficile de repérer le plan stratégique de 2014-2021 dans les thèmes de ce plan d'action qui semblent plutôt plus proche du plan stratégique institutionnel ajusté en 2020 à la suite de l'évaluation institutionnelle : l'accompagnement des étudiants, la professionnalité des enseignants, les relations avec l'enseignement secondaire, le management participatif, la qualité des infrastructures, la formation continue et la recherche, les partenariats avec les autres acteurs concernés par l'enseignement supérieur.
- 14 Dans le plan d'action 2018 de la section, des actions spécifiques en rapport aux thèmes entrant dans les divers axes stratégiques institutionnels sont proposées. Il présente des résultats attendus mais pas d'objectifs, des conditions de réalisation, des échéances (entre 2017 et 2021), des fonctions responsables, des indicateurs et une information que l'action est clôturée ou non, mais dont on ne sait si elle signifie que le résultat attendu est atteint. La relation à des recommandations n'est pas explicitée et non repérable. Aucune priorité n'apparaît. Il y a beaucoup d'actions très précises mais la vision d'ensemble est confuse.
- 15 Le plan stratégique 2022-2027 de la HELHa définit cinq axes de développement : 1) l'accompagnement des étudiant-es ; 2) l'accompagnement du personnel ; 3) la gouvernance ; le développement et le rayonnement institutionnel ; 4) la qualité des infrastructures ; 5) la formation continue et la recherche. Il est développé en plan d'actions intentionnelles (2021-2027). En développant son plan d'action pour la période 2023-2025, la section ergothérapie ne reprend pas l'axe 4 du plan stratégique de la HELHa. Elle ne reprend pas non plus l'action institutionnelle de « définir ensemble, enseignants, étudiants, anciens et représentants du monde professionnel, une méthodologie pour élaborer et garantir des programmes de qualité » qui pourrait

déboucher sur des actions visant le milieu professionnel comme partie prenante identifiée et spécifiée de la mise à jour du programme. Pourtant le rapport d'évaluation de la section à l'attention de la *World Federation of Occupational Therapists* (WFOT) fait largement état des relations avec le milieu professionnel pour soutenir l'adéquation du programme. « Sensibiliser l'ensemble de la communauté académique aux enjeux de l'internationalisation et soutenir les initiatives locales en la matière » qui est un des points du plan d'action institutionnel n'est pas considéré non plus dans le plan d'action de la section. Pourtant l'analyse SWOT réalisée en 2023 indique l'internationalisation et les échanges comme faiblesse.

- 16 Le plan d'action de la section est en rapport avec le SWOT de 2023 de la section et avec le rapport d'évaluation de la section à l'attention de la WFOT. Il comprend des objectifs, des actions, des indicateurs, un échéancier (entre 2024 et 2025) et la fonction qui pilote. Il ne définit pas de priorités signifiant dès lors que tous les objectifs sont atteignables simultanément. Moins détaillé que le plan d'action de 2018, le plan 2023 est plus lisible. La relation entre les deux plans est peu mesurable mais on ne perçoit pas de contradiction entre les deux plans.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 17 La démarche d'amélioration de la qualité est fort explicite. Elle est bien détaillée dans le dossier d'avancement remis aux experts et soutenue par des documents qui montrent comment elle est menée. Les résultats dans la section se lisent dans les fiches UE et s'entendent dans les discours des responsables, des enseignant·es, des étudiant·es et des maitres de stage rencontrés.
- 18 La démarche d'amélioration de la qualité est accessible publiquement via le site internet notamment parce que le plan stratégique de la HE et le plan d'action de la section sont téléchargeables. En outre, le document de la HE « Projet pédagogique, social et culturel » qui comprend un volet qualité et qui précise les compétences des divers organes de la HE dans le domaine de la qualité est également accessible sur le site public. L'intranet communique des informations supplémentaires sur la cellule qualité et sur les outils de pilotage.

RECOMMANDATIONS

- 1 Vérifier sans se perdre dans les détails que le plan d'action de la section réponde bien à l'ensemble des éléments du plan d'action institutionnel actualisé de la HELHa, pour les actions qui sont de son ressort, et vérifier que les actions aillent à la rencontre des faiblesses identifiées dans le SWOT.
- 2 Formaliser davantage les actions qualité qui prennent les milieux professionnels comme partie prenante, surtout si, ou lorsque, la question d'une révision majeure du programme adviendra.
- 3 Renforcer le pilotage académique ou pédagogique et disciplinaire des personnes en charge de la coordination de la section en leur attribuant la mission de maintenir à jour et piloter le programme en leur accordant du temps à cette fin.
- 4 Encourager les enseignant·es de la section ergothérapie par des mesures de soutien et de formation afin qu'ils et elles puissent poursuivre le développement de leurs compétences à la publication, à la valorisation, à la communication, à l'expertise, à la mobilité, à la recherche et puissent ainsi participer davantage à l'actualisation de la

discipline et au rayonnement de la section et de l'institution dans la société et à l'international.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 Le programme satisfait aux exigences de l'arrêté royal belge du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel qui définit des contenus obligatoires et un nombre important d'heures de stage. Ces contenus qui peuvent être très lourds répondent à une vision biomédicale de l'ergothérapie qui selon le comité n'a plus cours dans la discipline professionnelle et partiellement dans les milieux d'exercice de l'ergothérapie en Belgique. Ces obligations légales rendent malaisée la déclinaison en AA des compétences du référentiel du bachelier en ergothérapie du Conseil supérieur paramédical. Elles expliquent également pourquoi des étudiant·es peinent à comprendre l'intérêt de certains cours.
- 2 Le programme est en accord avec le niveau 6 du CEC parce que l'ensemble des AA élaborés dans l'ensemble des fiches UE satisfait ce niveau du point de vue de la maîtrise de la complexité, des raisonnements, des responsabilités et de l'autonomie attendues. Le niveau du TFE soulève toutefois un doute (voir Critère B, point 16).
- 3 La section suit les standards minimaux de la WFOT. Le profil d'enseignement produit par la section et la démarche d'amélioration continue de la qualité tendent à montrer la pertinence du programme en rapport à l'état de la discipline professionnelle. Les références bibliographiques présentes dans les fiches UE, (bien qu'il manque souvent des références internationales spécifiques à la profession ou qu'elles soient parfois un peu anciennes) le montrent également.
- 4 La pertinence du programme en regard des évolutions des pratiques de l'ergothérapie dans le contexte belge se perçoit à travers des pratiques de veille. Ainsi certain·es enseignant·es ont la tâche de participer à des organes représentatifs comme l'UPE ou la Fédération francophone des écoles d'ergothérapie (FFEE) ou la commission d'agrément d'équivalence des diplômes à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Cette veille est aussi permise par des enseignant·es de la section qui ont également une activité de praticien·nes, par l'intervention d'ergothérapeutes praticien·nes dans certains cours, par les nombreuses interactions entre des enseignant·es de l'école et les maîtres de stage à l'occasion des visites de stage ou d'une réunion annuelle. Elle permet d'ajuster aux réalités du terrain, les attentes de l'école envers les étudiant·es quant à des pratiques scientifiquement fondées ou de favoriser le renforcement des *soft skills* chez les étudiant·es pour les aider à faire face relationnellement aux contacts avec les patient·es. Les effets de cette veille dans le programme sont aussi visibles, avec par exemple la création de l'UE « inclusion et approche communautaire » et de la journée interdisciplinaire. Cette dernière qui réunit plusieurs centaines d'étudiant·es de nombreuses sections est une excellente pratique appréciée des étudiant·es qui y apprennent beaucoup. La section perçoit toutefois encore des manques dans l'e-

santé et les pratiques en libéral. La veille devrait aussi conduire à supprimer des contenus de cours désormais désuets parce que les ergothérapeutes n’y recourent plus. La mission de veille n’est pas présente dans le plan d’action de la section ce qui l’invisibilise et risque de limiter sa reconnaissance par l’établissement.

- 5 Le programme bénéficie d’une belle internationalisation grâce à plusieurs projets d’envergure au Maroc, au Burundi et au Liban qui apportent une vision interculturelle, inclusive et sociale très valorisée en ergothérapie. En outre, une enseignante de la section est impliquée dans la coordination d’une UE dans un master en France. Il s’agit d’une bonne pratique qui participe à la visibilité et au rayonnement de la section.
- 6 La communication à propos du programme est assurée sur le site internet de la HELHa. Le programme et les descriptifs des UE sont disponibles de même que des informations sur les possibilités de mobilité internationale pour les étudiant·es. Les informations sur les sections, les études possibles après l’obtention du bachelier ou les implantations sont très vite accessibles et à jour. Des onglets permettent d’accéder à des informations sur la profession et les débouchés. Une brochure est téléchargeable. Des vidéos sont proposées et les journées portes ouvertes ou salon de la formation sont annoncés. Les informations sont adaptées aux futur·es étudiant·es. Aux yeux du comité la diminution des inscriptions crainte par la section ne s’explique pas par des défauts de communication.

Cohérence du programme

- 7 Le programme est annoncé comme étant fondé sur un profil d’enseignement accessible sur l’intranet de la HELHa, notamment pour les étudiant·es. Ce profil montre comment la section articule la réglementation formelle de la formation en ergothérapie et son exercice dans la législation belge, les compétences visées du référentiel de compétences du bachelier en ergothérapie du Conseil supérieur paramédical, le CEC et les standards internationaux de la WFOT. Il mobilise des concepts des sciences de l’occupation. Selon le comité, le document apparaît un peu ancien et pas parfaitement à jour. Bien que périlleux, l’exercice est louable car la cohérence entre ces réglementations, les valeurs et concepts du profil est fragile.
- 8 La section propose également un référentiel de compétences issues du profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada de 2012 qui développe sept rôles professionnels (il existe une version 2021 et une déclinaison par l’UPE), ainsi qu’un référentiel de *soft skills*. L’emploi de ces deux documents ne transparait guère dans les fiches descriptives d’UE comme si l’ambition de donner de la cohérence au programme en se référant à ces référentiels se traduisait seulement en partie dans les faits – dans les stages en particulier –, mais pas dans la rédaction des diverses UE du programme.
- 9 Les compétences rédigées dans les fiches UE du programme en ergothérapie sont celles du référentiel de compétences du bachelier en Ergothérapie du Conseil supérieur paramédical. Cependant, pour que cette liste de compétences soit opérationnalisée dans une approche-programme, les liens entre les UE et les compétences doivent être clairs. Si certaines fiches sont très intelligibles à ce propos, par exemple, PAEG1B95ERG Déontologie 1, d’autres listent cinq ou six compétences pour une UE ne comportant qu’un seul crédit. En outre, la compétence «s’impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle» est présente

dans presque toutes les fiches, ce qui ne permet pas de distinguer les UE qui sont spécifiquement ou largement orientées vers cette compétence.

- 10 La cohérence du programme est assurée par une logique progressive qui va du fonctionnement de la personne saine (bloc 1) vers les dysfonctionnements de la personne et l'ergothérapie (bloc 2), puis vers des activités d'intégration que sont les stages et les TFE (bloc 3). Cette logique progressive était déjà présente dans le plan d'action 2018 bien que le plan d'action actualisé la formule dans une approche plus occupationnelle : fonctionnement normal de l'individu, de son environnement et de ses occupations (bloc 1) ; les pratiques de l'ergothérapie avec l'utilisation pratique des modèles d'ergothérapie (bloc 2), les activités d'intégration (bloc 3). Selon le comité, cette logique serait plus visible dans la liste des UE si leurs titres étaient moins basés sur le modèle médical (par exemple, ergothérapie avec les enfants et non en pédiatrie).
- 11 La cohérence du programme est également assurée par une logique progressive des acquisitions méthodologiques : apprendre à se former, puis à collecter et analyser des informations et des situations, puis être créatif et innovant et enfin à résoudre des problèmes simples et complexes. Cette progressivité est peu transparente dans les fiches descriptives d'UE, sauf dans la succession des stages et la préparation au TFE. La section semble consciente de la nécessité d'améliorer cette cohérence en articulant davantage les attentes dans les travaux à rendre dans les différentes UE avec les divers niveaux méthodologiques.
- 12 Le comité constate que la cohérence interne des fiches UE est tantôt excellente, tantôt plus difficile à saisir. Le titre de l'UE est parfois éloigné du contenu. Par exemple, l'UE PAEG1B87ERG titrée « le développement des habiletés gestuelles (gestion de projet) » ne semble pas, à la lecture de la fiche, traiter d'habiletés gestuelles mais d'analyse occupationnelle, du cadre conceptuel du groupe terminologie du *European Network of Occupational Therapy in Higher Education (CCTE)*, de loisirs et d'introduction à la méthodologie de recherche. Les AA rédigées dans le profil d'enseignement en rapport avec l'occupation ne se retrouvent pas explicitement dans les fiches descriptives d'UE. Certaines fiches décrivent les contenus de façon si succincte que le lien avec les compétences et les acquis d'apprentissages visés semble peu explicite. Les contenus courts sont souvent exprimés dans un vocabulaire médical et ne montrent pas de liens avec l'ergothérapie. En revanche, les informations sur les évaluations sont bien développées dans les fiches. Enfin, les références bibliographiques présentes dans les fiches UE respectent rarement les règles de l'*American Psychological Association (APA)* alors que le règlement des TFE ou le canevas des rapports de stage l'exigent des étudiant-es. Les défauts, largement rédactionnels, sur les fiches UE amoindrissent la perception de l'orientation occupationnelle du programme et sa cohérence.
- 13 Les UE comptent souvent très peu de crédits, fréquemment un seul, ce qui empêche une approche programmatique intégrée puisque chaque UE doit avoir ces propres AA et une évaluation distincte. Regrouper les cours en des UE plus larges permettrait de mieux intégrer à l'ergothérapie des éléments considérés comme fondamentaux dans l'arrêté royal de 1996 et ne pas les voir apparaître comme titres d'UE (chimie, biométrie) mais comme éléments de contenu conformément aux contenus minimaux du bachelier en Ergothérapie de l'ARES du 5 juin 2018. Cela ouvrirait également la porte à des évaluations intégrées et moins nombreuses. Certaines UE présentent peu d'heures de cours et un travail remarquable sur le dispositif d'apprentissage, par exemple l'UE PAEG2B68ERG sur l'inclusion et l'approche communautaire (46h pour 5 ECTS). D'autres UE comprennent un nombre important d'heures de cours (24 ou 30)

pour un seul ECTS, ce qui laisse, selon le comité, peu de temps pour le travail personnel des étudiant-es et peut freiner le développement de l'autonomie.

- 14 Les stages sont préparés, organisés, réglementés de telle sorte que les étudiant-es comme les maitres de stage, connaissent leurs rôles et leurs tâches et les modalités d'évaluation. Les enseignant-es effectuent des visites de stage et les coordinatrices sont accessibles. Des rapports de stage sont exigés qui demandent la mobilisation de contenus sur les modèles professionnels ou de pratique appris en cours. En revanche, il n'y a pas de cours d'analyse de pratique durant ou au terme des stages qui permettraient selon le comité de capitaliser sur les expériences vécues. L'évaluation s'effectue par le maitre de stage sur le savoir-être et le savoir-faire, et par l'enseignant-e de l'établissement sur le raisonnement clinique. Il y a une progression dans les attentes de stage qui se traduit dans les grilles d'évaluation des stages. Un cahier de stage suit les étudiant-es au fil de leurs stages et leur permet, comme aux maitres de stage (certains préfèrent ne pas l'utiliser pour éviter les biais de confirmation), de percevoir la progression comme les difficultés et d'y réfléchir. Un processus formatif continu et réflexif est ainsi développé ce qui est une bonne pratique. Les étudiant-es semblent être bien renseignés et suivis quant à leurs stages. La cohérence entre les cours et les stages est bonne. Les attentes progressives au fil des stages rédigées dans les fiches UE des blocs 1, 2, 3 sont claires. La fréquence des relations entre les maitres de stage et les enseignant-es de la section permet également de transmettre des connaissances au milieu professionnel, notamment d'avoir une démarche clinique rigoureuse. La section remplit ainsi une mission de mise à niveau des ergothérapeutes du milieu professionnel.
- 15 Les TFE sont préparés par un cours de méthodologie, suivis, puis évalués. La cohérence entre les cours de méthodologie et la réalisation de TFE est bonne. La procédure TFE est réglementée. Les projets sont soumis à une commission des TFE qui va en examiner la faisabilité, en apprécier les fondements scientifiques et la rigueur méthodologique. Le TFE est cependant largement mentionné dans les points à améliorer dans l'analyse SWOT de la section. Il y est notamment fait mention d'augmenter les connaissances sur les méthodes quantitatives et qualitatives pour l'analyse des données du TFE. De plus, le règlement des TFE fait état de recherche expérimentale ce qui est clairement trop élevé pour le niveau 6 CEC qui ne requiert pas la capacité à mener des activités de recherche. En revanche, la fiche descriptive de l'UE du TFE est bien du niveau 6 car elle ne demande pas de mener une activité de production de connaissances au sens académique du terme mais de construire et d'explorer une problématique de façon scientifiquement rigoureuse ce qui correspond plutôt à l'approfondissement de la démarche *evidence-based practice* (EBP). Il y a ainsi une contradiction entre le règlement et la fiche UE qu'il conviendrait de lever en respectant le niveau 6 du CEC.
- 16 Le comité constate que la conduite en parallèle des stages et du TFE en bloc 3 engendre une charge de travail importante pour les étudiant-es. Certains cours sont programmés en fin de journée ou le samedi en raison de la disponibilité des enseignant-es ce qui peut s'avérer problématique selon les situations familiales des étudiant-es. La perception des charges de travail étudiantin est diverse et est à considérer en rapport avec les profils hétéroclites des étudiant-es ainsi que des programmes personnalisés d'études. L'ajustement de la charge de travail étudiantine est par ailleurs une préoccupation constante de la section, ce qui représente une bonne pratique.

- 17 Le fait d'avoir des enseignant-es qui assument à la fois des cours, des encadrements de TFE et des suivis de stage est un facteur de cohérence du programme car cela donne une perception de l'ensemble des effets du programme.

Efficacité et équité du programme

- 18 L'efficacité du programme quant à sa capacité à former des ergothérapeutes compétent-es pour entrer sur le marché du travail est bonne. Les étudiant-es se sentent devenir ergothérapeutes au fil de la formation. Cette professionnalisation débute dès le bloc 1 et le stage d'observation de 10 jours y contribue pour autant qu'il permette de rencontrer des ergothérapeutes du terrain qui puissent expliquer leurs rôles à l'étudiant-e. Pour affiner cette acquisition, la section a le projet, en cours de réalisation, de créer un portfolio permettant aux étudiant-es au fil des ans de documenter leurs acquisitions notamment sur les *soft skills*. Il s'agit d'une bonne pratique.
- 19 Les cours sont tous accompagnés de supports ou de ressources diverses accessibles généralement avant le cours ce qui renforce leur efficacité.
- 20 Les cours avec une forte orientation pratique sont jugés pas assez nombreux à la fois par les étudiant-es et les enseignant-es, ce qui limite la préparation aux stages et finalement à l'exercice professionnel. La section a l'ambition de développer cet aspect de la formation. Ce qui est un excellent projet.
- 21 Les milieux de stage sont variés et nombreux, néanmoins certains domaines sont moins accessibles ou développés en ergothérapie et offrent en conséquence moins de possibilités (enfants, domicile, santé mentale). La section essaie d'y remédier notamment en mobilisant ses alumni. C'est une bonne pratique pour ouvrir à une vision communautaire, inclusive et sociale de l'ergothérapie présente dans les cours et dans la discipline au niveau international.
- 22 Dans la procédure TFE, les étudiant-es doivent trouver un-e promoteur-trice, interne ou externe, pour les accompagner dans la réalisation ce qui peut être difficile selon les sujets. La documentation spécifique et probante n'est pas toujours aisément accessible. L'encadrement nécessaire par les enseignant-es pour assurer le suivi peut s'avérer lourd d'autant qu'il ne fait pas l'objet d'une attribution de temps spécifique. La section est consciente de ces difficultés qui figurent dans le SWOT et imagine diverses aides permettant de guider les promoteur-trices et de limiter les iniquités entre étudiant-es. La charge de travail des enseignant-es est également impactée par les parcours individualisés des étudiant-es car elle les oblige à les suivre administrativement et pédagogiquement séparément, davantage que collectivement.
- 23 L'accès à des activités internationales pour les étudiant-es est possible pour des stages. Elle est toutefois difficile car il peut y avoir des cours pendant les périodes de stage. Les informations sont présentes et facilement accessibles sur le site internet de la HE.
- 24 Les enseignant-es sont accessibles aux étudiant-es, la communication rapide et les échanges faciles parce que les enseignant-es sont disponibles.
- 25 Pour produire et dispenser leurs cours avec efficacité, les enseignant-es bénéficient de formation continue notamment dans le domaine de la discipline professionnelle. Ils

et elles sont formé·es sur le plan pédagogique. Les mesures prises pour assurer l'enseignement à distance pendant la période covid ont permis l'acquisition de compétences pédagogiques supplémentaires liées à l'emploi d'outils numériques qui permettent de diversifier les pratiques d'enseignement et de communication au service des étudiant·es et en particulier aux bénéficiaires de parcours aménagés qui peuvent ainsi éviter de se déplacer pour peu d'heures.

- 26 Les enseignant·es peuvent mener des activités de recherche et trois ont des missions de recherche dans leurs attributions. Cependant les qualifications de la majorité des enseignant·es ne leur permettent pas de conduire des activités de recherche et d'obtenir des financements. Ils et elles nécessiteraient un soutien et de commencer par participer à des activités de recherche dirigées par d'autres. Selon le comité, les interactions avec la section Kinésithérapie qui dispose de personnel qualifié en recherche et d'une tradition en la matière représentent une opportunité bien que l'orientation volontiers qualitative de la recherche en science de l'occupation diffère sensiblement des intérêts et des méthodes des kinésithérapeutes.
- 27 Les locaux comprennent des salles de cours de tailles diverses et équipées informatiquement, ainsi que des salles avec des équipements spécialisés destinés à des enseignements plus pratiques ou à la simulation (appartement thérapeutique, local d'orthèses, laboratoire d'anatomie, laboratoire d'analyse du mouvement). Une salle de sport polyvalente est par ailleurs considérée dans le projet Charleroi 2025. Ces infrastructures qui sont mutualisées entre les sections de l'implantation semblent suffisantes bien que quelques lacunes soient relevées concernant la fiabilité du wifi et l'exiguïté de certains locaux qui doivent accueillir des groupes. L'achat de matériel et d'équipement semble réalisé en continu selon les nécessités. Cependant, l'équipement technique nécessaire à l'entraînement à des activités pratiques semble faire quelque peu défaut. Le comité souligne le risque de limitation des choix pédagogiques et l'impact sur le développement des compétences pratiques ou techniques des étudiant·es avant le départ en stage. Le comité note également un manque de locaux d'études et de convivialité pour les étudiants.
- 28 La bibliothèque dispose d'ouvrages de référence, de revues professionnelles internationales, d'accès en ligne mais pas suffisamment pour les recherches d'articles de périodique scientifiques. Les documentalistes sont disponibles pour aider dans des recherches documentaires. La bibliothèque et les services qu'elle offre sont jugés excellents par les étudiant·es et les enseignant·es.
- 29 Le niveau de compétences d'une partie des étudiant·es sortant du secondaire et entrant en formation en haute école n'est pas suffisant pour leur permettre de suivre la formation, notamment sur le plan de l'autonomie et de l'apprentissage du métier d'étudiant·e. La HE met en œuvre toute une série de mesures permettant aux étudiant·es de se rendre compte de leurs difficultés et d'y faire face : des cours de mise à jour avant l'entrée en formation sur des disciplines de base, des cours de méthodologie de travail, des examens à blanc en début de formation. Les divers services de soutien aux étudiant·es sont présents et visibles sur le site internet de la HE (aide à la réussite, inclusion ...). Les étudiant·es sont informé·es à l'entrée en formation. Ces services sont reconnus accessibles par les étudiant·es. Pourtant, les étudiant·es qui pourraient y prétendre n'y recourent pas toujours ou remarquent trop tard qu'ils ou elles ont un droit. Ainsi, bien que l'information soit parfaitement disponible et que l'établissement soit fort actif dans ce domaine, elle ne suffit pas à renforcer l'accès aux aides disponibles. Les grands groupes au début de la formation avec des cours magistraux qui invisibilisent les difficultés aux yeux des enseignant·es

rendent peut-être le dépistage problématique. Les parcours individualisés peuvent aussi rendre les étudiants moins visibles aux enseignant·es. Un système de parrainage qui est en discussion dans le département pourrait faciliter l'accès aux services de soutien. C'est une bonne pratique à encourager. Il est aussi possible que la coordination entre les services centraux académiques et généraux et la section qui est assurée par des processus spécifiques pourrait pour certains être à affiner.

- 30 Concernant les étudiant·es à besoins spécifiques, la nature des mesures de soutien proposées et leur communication auprès des étudiant·es et des enseignant·es semblent encore perfectibles.
- 31 Suivant leurs parcours, les étudiant·e.s peuvent bénéficier de validation des acquis et de dispenses. Malgré les informations disponibles, certain·es étudiant·es n'y recourent pas ou trop tard, ce qui peut être un choix mais aussi les conduire à fréquenter inutilement des cours.

RECOMMANDATIONS

- 1 Organiser dans la section une veille stratégique pour la discipline académique et professionnelle (science de l'occupation et pratiques de l'ergothérapie en Belgique) et renforcer le leadership de la coordination de section pour l'actualisation du programme, avec l'introduction de nouveautés et la suppression de contenus dépassés.
- 2 Revoir le profil de sortie et en faire apparaître les contenus dans les fiches descriptives d'UE pour améliorer la cohérence entre le programme et sa finalité.
- 3 Ajuster les titres des UE à leur contenu, prioriser les principales compétences visées pour chaque UE, décrire davantage le contenu des cours dans certaines fiches.
- 4 Regrouper certaines UE en unités plus volumineuses pour faciliter une approche-programme et l'intégration des disciplines de référence avec la discipline professionnelle.
- 5 Poursuivre la réflexion sur le niveau attendu des TFE dans le respect du niveau 6 du CEC.
- 6 Soutenir l'UPE dans ses démarches pour modifier l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel afin de garantir la pertinence du programme.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 La démarche qualité à la HELHa s'appuie sur la transparence, la participation, l'engagement, la réactivité, la cohérence, la réflexivité, la traçabilité ou encore l'efficacité. Celles-ci transparaissent dans les documents consultés par le comité et dans les entretiens menés.
- 2 Le fonctionnement de la section est influencé par les valeurs de la qualité notamment et fortement par l'engagement envers les étudiant·es placé·es au centre et considéré·es largement selon leur individualité.
- 3 Les personnes ont suffisamment confiance dans le système et les unes à l'égard des autres pour que la parole soit libre y compris chez les étudiant·es qui n'éprouvent aucune crainte à formuler des critiques.

Implication des parties prenantes

- 4 Le pilotage de la qualité est soutenu par la cellule qualité institutionnelle vu les instruments qu'elle met à disposition, cependant c'est par la direction du département et la coordination de la section que les actions qualité sont dans les faits déterminées et mises en œuvre. Elles assument la responsabilité de l'ajustement du programme et assurent que les boucles de rétroaction sur le programme fonctionnent.
- 5 Les acteur·trices internes sont impliqué·es formellement dans les réunions et les enquêtes notamment les EEE. Les acteur·trices externes pour la section ergothérapie le sont plus indirectement dans les réunions et les échanges liés aux stages.
- 6 La communication est autant *bottom-up* que *top-down* grâce à la régularité des réunions des divers conseils de l'établissement.
- 7 La participation des étudiant·e.s au pilotage du programme est visible ; ils et elles ont conscience d'être partie prenante.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 8 Il y a adéquation entre les valeurs, les ambitions de la qualité et les procédures et actions mises en place comme l'illustre l'enquête sur les risques psychosociaux dans le département qui a montré qu'un malaise du personnel conduit rapidement au changement de la direction du département.

Conclusion

Le comité a pu constater que la section ergothérapie de la HELHa a poursuivi ses efforts en matière d'amélioration continue de la qualité depuis la dernière évaluation de suivi. Le pilotage assure la participation des différentes parties prenantes dans un souci de réflexivité et de liberté de parole. Tous les acteurs rencontrés se sont montrés engagés et soucieux de rendre le meilleur service possible. L'évaluation de suivi a permis de confirmer la volonté de la section d'offrir une formation pertinente, cohérente, efficace et adéquate pour les divers profils d'étudiant-es.

Le comité recommande que les EEE portant sur les UE soient systématisées et leur analyse partagée dans l'équipe de la section. Il encourage également à ce que les échanges avec les étudiant-es et les milieux professionnels soient davantage formalisés. Enfin, si le programme présente quelques incohérences mineures, la section gagnerait surtout en assurance et en stabilité, en renforçant la place et la mission de la coordination pour déployer et asseoir un leadership pédagogique afin d'assurer la veille professionnelle et académique permettant de garantir la pérennité du programme.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Ergothérapie
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature
de l'autorité académique dont
dépend l'entité

Mikaël Scohier
Directeur du département
03 juillet 2024

Nom, date et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation

Emilie Brassat
03 juillet 2024